

Nombre

de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 08

Votants : 11

Absents : 6

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

De la commune NEUVILLE-BOSC

Séance du 05 avril 2024

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

ID : 060-216004473-20240405-DE2024458-DE



L'an deux mille vingt-quatre, le 05 avril à vingt heures Le Conseil Municipal légalement convoqué le 28 mars 2024 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme LEROY Annie, Maire.

Etaient présents : Mmes LEROY, LESCA, MEYER, OUGHLIS-HENRY et Mrs CATTELOIN, COULETEL, FLEURY et GOMES.

Absents excusés : Mme DECAMP donne pouvoir à Monsieur COULETEL
Mme LEJEUNE donne pouvoir à M. CATTELOIN
M. SAINT-POL donne pouvoir à Mme LEROY
M. DUJARDIN
M. DUPUY

Absent : M. RAYNAUD

Secrétaire de séance : Mme Nathalie MEYER

Ouverture de séance : 20h00

Assistait également au Conseil Municipal, Madame Sabine HERBELIN, secrétaire de Mairie

Délibération n° DE2024458 – Vote des subventions aux associations 2024

Madame le Maire propose d'inscrire à l'article 65748 - Chapitre 65 le montant des subventions pour les différentes associations comme suit :

| Associations | Proposé | Voté |
|----------------------------|--------------------|--------------------|
| NOUGATINE | 17 000.00 € | 17 000.00 € |
| Anciens Combattants | 450.00 € | 450.00 € |
| TENNIS CLUB | 500.00 € | 500.00 € |
| TOTAL A PREVOIR : | 17 950.00 € | 17 950.00 € |

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme au registre

Le 05 avril 2024

Annie LEROY

Le Maire



Acte rendu exécutoire

Après publication ou notification

Et transmission en Préfecture le 9/04/2024